

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 40 (1948)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

40^{me} année

Octobre 1948

N° 10

Les fédérations syndicales suisses en 1947

Par *Willy Keller*

Les statistiques annuelles de l'Union syndicale suisse sur le mouvement des membres, les prestations de secours et l'activité des fédérations affiliées subissent pour 1947 une modification en ce sens que nous renonçons à publier le tableau statistique sur l'activité syndicale. Nous avons déjà signalé les années passées les difficultés que nous rencontrions pour obtenir des chiffres exacts sur l'importance des mouvements engagés par les fédérations affiliées, notamment en ce qui concerne les chiffres concrétisant les résultats obtenus. Les renseignements ne nous parvenaient qu'avec peine et n'étaient jamais complets et le fouillis quasiment impénétrable des dispositions contractuelles relatives aux allocations de renchérissement de centaines de contrats collectifs ne nous permettaient plus d'en donner une image vraiment exacte et complète. Nous étions de plus en plus conscients de l'imperfection de notre tableau des mouvements de revendications; il nous a paru, dès lors, préférable de renoncer à sa publication. Ceci d'autant plus que les mouvements de revendication du personnel d'entreprises publiques sont conduits par d'autres méthodes que celles pratiquées dans les entreprises privées, ce qui en rend la conception et l'utilisation chiffrée plus difficile. Nous remplacerons dorénavant cette statistique des mouvements de revendication en suivant de plus près